

## Le BNG est l'opérateur gazier du Système Français de Normalisation (SFN)

Ses **principales missions** sont :

- L'élaboration et la maintenance des documents normatifs français,
- La défense des intérêts de la filière gazière française dans l'établissement des normes européennes CEN et internationales ISO,
- L'information et la veille technique du corpus normatif et réglementaire lié à ses activités.

**Périmètre** de son agrément ministériel : « Normalisation dans le domaine du Traitement, du Stockage, du Transport, de la Distribution et des Utilisations des combustibles gazeux. Normalisation applicable aux infrastructures gazières, aux appareils à gaz et à leurs composants, aux accessoires, à la qualité du gaz et aux activités et services associés.

Sont exclues :

- la normalisation relative à la production des combustibles gazeux,
- la normalisation des équipements sous pression et équipements de transport sous pression des gaz de pétrole liquéfiés, autres que les cartouches à valve ou perçables non rechargeables.»

Les prestations du BNG sont réalisées au sein des commissions de normalisation, dans les groupes de travail et dans les comités techniques européens et internationaux.

Les commissions du BNG sont les structures privilégiées d'échanges et de défense des intérêts de la filière gazière. Elles permettent de définir et défendre les positions françaises dans les instances européennes et internationales par des experts mandatés.

**5 raisons de participer** à la normalisation:

- Contribuer au maintien du niveau de sécurité et de qualité des installations de gaz ;
- Anticiper les évolutions technologiques, y compris l'arrivée des nouveaux gaz ;
- Influencer le contenu des normes techniques (sécurité, efficacité énergétique, développement durable, ...);
- Alimenter et développer sa veille normative et réglementaire ;
- Développer son réseau de contacts.

Le BNG et la normalisation gaz sont :

- un **outil** de développement au service des acteurs de la chaîne gazière ;
- une **aide** pour définir et mettre en œuvre sa stratégie de développement.

*Si vous souhaitez participer aux travaux de normalisation, n'hésitez pas à nous contacter :*

**Bureau de Normalisation du Gaz**, 8 rue de l'Hôtel de Ville- 92200 Neuilly/Seine

Assistante du BNG : Isabelle Foret +33 (0)1 80 21 07 76

[isabelle.foret@afgaz.fr](mailto:isabelle.foret@afgaz.fr)

Version septembre 2017

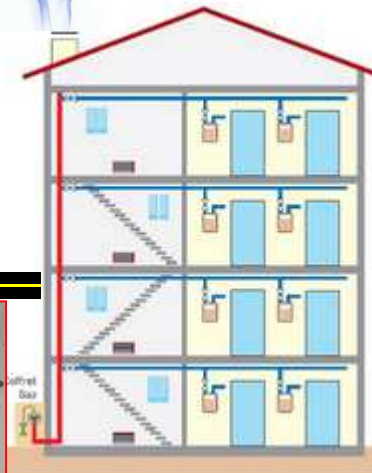
## Devenir Acteur de la Normalisation Avec le Bureau de Normalisation du Gaz



**"L'influence normative est une action d'amont**

**fondée sur une ingénierie professionnelle"**\*

# Domaine couvert par le Bureau de Normalisation du Gaz



- Gaz naturel
- GPL
- GNL
- Biogaz / Biométhane
- Mélanges Méthane/Hydrogène

